

Fiche N°1

27-03-2001

Mise en sécurité immédiate du site de l'usine CMMP d'Aulnay-sous-bois

L'usine broyait des produits hautement toxiques (amiante bleu, zircon). Elle est contaminée. L'étude ICF environnement le confirme. Des poussières subsistent au sol, dans les ouvertures en sous-sol et sur les charpentes. Les locaux sont ouverts aux quatre vents.

Les portes qui donnent sur la rue de Mitry ont été soudées mais du côté de la rue de l'Industrie une partie du grillage a été arrachée. N'importe qui peut y pénétrer.

Certains ont déjà utilisé ce site comme décharge, d'autres comme atelier. Les écoles primaire et maternelle touchent l'usine. Des enfants peuvent aller jouer dans l'usine désaffectée. Des SDF s'y sont installés dans le passé.

Risques immédiats :

- inhalation de poussières ou de fibres toxiques
- chutes de plaques de Fibrociment de grande hauteur sur des personnes dans l'usine, ou au voisinage de celle-ci par grand vent dans la cour de l'école maternelle mitoyenne du site (risques d'écrasement et de pollutions).
- chutes de personnes
- noyade (une des plaques protégeant le grand silo rempli d'eau a été arrachée)
- agressions

Les autorités ont été alertées à plusieurs reprises

Nous demandons :

- l'installation d'une palissade métallique assez haute et assez résistante pour interdire physiquement l'accès du site, avec des écriteaux très visibles : "danger amiante ! accès interdit !"

... / ...

- COPIE
- le repérage et le démontage des plaques de Fibrociment mal fixées susceptibles de tomber ou d'être arrachées par le vent.
 - Le colmatage des tôles disjointes en mezzanine de l'atelier d'amiante donnant sur la cour de l'école maternelle.

Il s'agit de mesures conservatoires urgentes visant à mettre fin à une situation de danger imminent. Leur réalisation ne devrait poser aucun problème technique particulier. Elles doivent être mises en œuvre immédiatement et être terminées à la mi-avril.

Fiche N°2

Garantir la sécurité des opérations de déconstruction de l'usine

Évaluation des risques :

L'usine a broyé plusieurs milliers de tonnes d'amiante pendant plusieurs décennies. Une poussière très fine en quantité très importante s'est répandue dans les locaux et sur le voisinage.

Aujourd'hui la production a cessé. Mais quelques carottages et quelques mesures d'empoussièrement ne suffisent pas pour évaluer le risque de contamination dans toute son ampleur.

➤ **Il faut prendre en compte l'existence :**

- d'environ 2000 mètres carrés de plaques de toiture en Fibrociment contenant de l'amiante,
- de murs en briques creuses, comportant de nombreux trous, dans lesquels la poussière d'amiante s'est nichée,
- de gaines techniques au-dessous du niveau du sol dans lesquelles la poussière s'est déposée par gravité,
- de fosses non décontaminées dont la présence est attestée par divers témoignages et documents, mais dont la localisation n'a pas été faite,
- d'un dépôt dans les années 60 d'autres produits hautement toxiques de la société DECAPEX 52, locataire d'un local voisin de l'atelier d'amiante,
- d'une pollution probable des eaux souterraines.

Nous demandons la réalisation d'une étude complémentaire

Les deux études qui ont été faites ne répondent pas aux exigences de rigueur et de précisions qu'on est en droit d'attendre.

... / ...

L'étude complémentaire doit prévoir notamment :

- un carottage à l'emplacement de chacun des 11 broyeurs figurant sur le plan de 1968 (avec une profondeur de 8 à 10 mètres),
- une recherche de tous les volumes creux susceptibles de se trouver sous la surface du sol à l'aide d'appareil adéquats,
- des analyses de poussières dans les locaux où le sol est couvert d'une épaisse couche de poussière blanche (à côté de l'atelier mécanique, et à côté de l'atelier d'amiante)
- des mesures d'empoussièrement prenant en compte les fibres de toutes tailles (y compris celles qui sont plus courtes que 5 microns
- une recherche des plans d'origine annexés à l'arrêté d'ouverture de 1938.

Nous demandons une déconstruction et non une démolition de l'usine :

Une démolition classique de l'usine effectuée sans précautions particulières risquerait de provoquer une nouvelle contamination massive du site et de ses environs.

Nous demandons :

- qu'il soit procédé à une déconstruction minutieuse et non à une simple démolition,
- que ce travail soit assuré par une société agréée pour les opérations de retrait d'amiante
- que soit réalisé un plan de prévention comportant un mode opératoire précis et une description détaillée des mesures de prévention.
- que ce plan soit communiqué pour avis deux mois avant l'ouverture du chantier à l'inspection du travail, au médecin inspecteur départemental du travail, à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de l'Ile-de-France, à l'Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, au Comité de Riverains et à l'Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante en Seine-Saint-Denis.
- que les travaux ne puissent en aucun cas commencer tant que cette consultation n'aura pas été effectuée,
- qu'ils aient lieu en dehors des périodes scolaires.
- que le contrôle des niveaux d'empoussièrement soit effectué pendant toute la durée des travaux non seulement sur le site, mais aussi au voisinage immédiat de l'usine, tenant compte de la direction des vents.

La transparence doit être la règle. Le mode opératoire doit pouvoir être minutieusement contrôlé avant le début des travaux non seulement par des organismes de prévention qualifiés, mais aussi par ceux qui sont directement concernés par les conséquences de la contamination par l'amiante : le Collectif des Riverains et l'ADDEVA 93.

Fiche N°3

Maladies dues à l'amiante chez les salariés de l'usine et dans la population voisine.

De multiples documents et témoignages confirment que la poussière d'amiante s'est répandue non seulement dans l'usine, mais aussi dans les jardins, les pavillons, les écoles, le cimetière, les magasins d'alimentation, les cultures maraîchères.

Une étude de prévalence des maladies dues à l'amiante à Aulnay a été réclamée par une famille de victimes en 1998. Le Ministère de la Santé avait répondu favorablement en confiant l'étude à la DGS. Rien n'a été fait à ce jour.

Ce que nous savons aujourd'hui :

Le Collectif de Riverains et l'ADDEVA 93 ont réuni et vérifié à ce jour les informations suivantes :

- 6 ouvriers de l'usine ont été contaminés.
- 14 personnes habitant au voisinage de l'usine ont été contaminées.
- Il y a 11 décès sur ces 20 personnes recensées.

Cette liste n'est certainement pas exhaustive.

Le mésothéliome est une maladie rare (une dizaine de mésothéliomes par million d'habitants et par an). Or à Aulnay, sur un rayon de quelques dizaines de mètres autour de l'usine, on dénombre 5 mésothéliomes en 6 ans.

La prévalence de maladies dues à l'amiante dans le quartier n'est donc plus à démontrer. Elle est établie.

Mais il y a tout lieu de penser que toute la ville d'Aulnay est concernée.

Des études internationales révèlent une contamination de l'air et un surcroît de maladies dues à l'amiante dans un rayon d'au moins 1,5 km autour d'usines de ce type.

... / ...

COPUR

Ce que nous demandons :

La priorité doit être de rechercher et de recenser les personnes atteintes de maladies dues à l'amiante, afin qu'elles puissent être reconnues et faire valoir leurs droits.

Le temps de latence de certaines maladies peut varier de 10 à 50 ans. Cette recherche doit donc remonter loin dans le temps.

Nous demandons que tous les moyens soient mis en œuvre pour :

- retrouver les noms de tous les ouvriers ayant travaillé dans cette usine (beaucoup étaient des immigrés qui sont retournés au pays).
- recenser les enfants qui sont passés dans les trois écoles (Bourg 1, Bourg 2, et maternelle) depuis 1950.
- faire un appel aux médecins exerçant ou ayant exercé à Aulnay, ainsi qu'aux pneumologues et radiologues du département pour qu'ils recherchent dans leurs dossiers toutes les personnes atteintes de pathologies pulmonaires qui pourraient être imputables à une exposition à l'amiante causée directement ou indirectement par l'activité du CMMP.

Une étude épidémiologique devrait permettre de prendre la mesure de cette catastrophe sanitaire à l'échelle de la ville d'Aulnay-sous-Bois, et d'aider les victimes à faire valoir leurs droits.

Pour qu'une telle étude soit le reflet fidèle de la réalité, il faut d'abord que tous les moyens soient mis en œuvre pour reconstituer la liste la plus exhaustive possible des maladies de l'amiante chez les anciens salariés et dans la population voisine de l'usine.